

Aux entreprises de construction métallique, aux bureaux d'études membres du SZS et aux organismes cantonaux en charge des marchés publics

Indexation du prix des matériaux

Recommandations du Centre suisse de la construction métallique SZS pour la gestion du prix des matériaux dans les offres et les commandes

En raison de l'instabilité du prix de l'acier et en vue d'une meilleure transparence des prix pour les clients, le SZS recommande à toutes les entreprises de construction métallique d'utiliser une formulation uniforme dans les offres et les commandes. L'organe fédéral KBOB (Coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier) publie – avec environ un mois de délai – des indices de prix des matériaux, qui peuvent servir de base pour le calcul des offres et des prix. Dans ce cas, la source de ces informations devrait être indiquée au client. Étant donné que ces indices ne sont disponibles que sur abonnement, le SZS peut fournir à ses membres et à leurs clients, sur demande, l'indice actuellement valable (c'est-à-dire celui du mois écoulé) par courrier électronique (e-mail).

Recommandations pour la formulation des offres

1 Validité de l'offre

Indication de la durée de validité de l'offre (par exemple: Offre valable pendant 1 ou 2 mois à partir de la date de l'offre.)

2 Validité des prix des matériaux

- Indication, dans l'offre, de la part matière en % (par exemple: «La part matière dans cette offre s'élève à 50%.»)
- Indication relative à l'indexation des prix des matériaux:
Les prix des matériaux sont valables pendant le mois en cours et sur la base d'une liste des pièces définitive. En raison de l'instabilité du prix de l'acier, il sera tenu compte de l'évolution des prix entre la date de l'offre et celle de la commande de matériaux selon l'indice des prix des matériaux publié par la Confédération (Indice KBOB*). Les prix des matériaux pour des commandes et des changements ultérieurs seront indexés selon l'indice de renchérissement du mois suivant. Les matériaux ne peuvent être commandés que sur la base de listes de pièces définitives.

* L'indice du prix des matériaux KBOB peut être demandé au SZS par des clients avec indication de l'entreprise de construction métallique: info@szs.ch ou obtenu par abonnement à:
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/05/04/blank/data.html>
ou à: <http://www.bbl.admin.ch/kbob/index.html?lang=fr>

3 Conditions de paiement

En raison de l'augmentation de la part des prix des matériaux dans les projets de construction métallique, le SZS recommande les conditions de paiement s'écartant de la norme SIA 118/263 suivantes :

40% à la commande

30% au début du montage ou à la mise à disposition pour le montage

20% / 25% à la fin du montage (commande de moins / de plus de CHF 200'000)

10% / 5% à la réception et à la facturation (commande de moins / de plus de CHF 200'000)

4 Prise en compte de l'augmentation des salaires dans le cas de travaux s'étendant sur plusieurs années

Dans le cas de travaux qui s'étendent sur plusieurs années ou qui chevauchent sur deux années, il est recommandé – outre l'adaptation aux coûts des matériaux – de tenir compte de l'adaptation des salaires selon l'indice ASM (Swissmem).

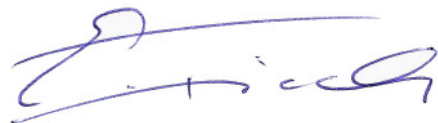
Informations complémentaires

Cette recommandation a été adoptée par les entreprises de construction métallique du groupe SSP (Schweizer Stahlbau Promotion), membres du SZS, et peut être consultée ou téléchargée sur le site du SZS: www.szs.ch/kosten en format PDF (en allemand).

D'autres informations sur ce sujet se trouvent à l'adresse: www.szs.ch/faq_couts, ou sous www.szs.ch/fac_soumission ou sous www.szs.ch/kosten (en allemand). Vous pouvez également poser vos questions directement à notre service de conseil à l'adresse: info@szs.ch.

Zurich, juillet 2008

Centre suisse de la construction métallique SZS



Evelyn C. Frisch, Directrice